

2021-02-006

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU HAUT ST-FRANCOIS MUNICIPALITÉ DE BURY

SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS du Conseil municipal de Bury, tenue le lundi 1 février 2021, à 19 h 30 en visioconférence, à laquelle sont présents les conseillers Jean Bergeron, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Claudia Latulippe, ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe, madame Louise Brière, sont présentes.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 20 h 05.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson, APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 1 février 2021, en retirant les points 8.1 et 8.10.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour du 1er février 2021
- 3. Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 11 janvier 2021.
- 1ère période de questions du public (questions générales)
- 5. Dépôt de la correspondance du mois
- 6. Rapport du maire
- 7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
- Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Renouvellement de l'adhésion au Transport de personnes HSF -2021
 - 8.3 Contrat 2021 pour la gestion documentaire
 - 8.4 Renouvellement du contrat du vérificateur Deloitte
- 8.5 Autorisation de signature - contrat d'entretien des patinoires municipale 2020-2021
 - 8.6 Autorisation de signature contrat de concession golf 2021
 - 8.7 Appui projet avec la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François
 - 8.8 Nomination d'un pro-maire nouveau plan des mesures d'urgences
 - 8.9 Mandat à l'UMQ achat et livraison bacs de compost



No de résolution ou annotation 8.10 Harmonisation des numéros civiques et des noms de rues

- 9. Législation
 - 9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 401-2021, « taxation et tarification municipale pour l'année 2021 et les conditions de perception abrogeant les règlements numéro 401-2020 et 401-1-2020 »
- 2º période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
 Séance à huis clos
- 11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire à huis clos

Lundi 1^{er} mars 2021, à 19 h 30 en visio-conférence, conformément aux exigences gouvernementales.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 11 janvier 2021

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps, APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance régulière du 11 janvier 2020, soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)

Des questions ont été amenées concernant :

- Pourquoi est-ce que le Conseil est trop peureux pour rendre publics les procès-verbaux?
- Est-ce que c'est les avocats de la Municipalité qui vous commandent à ne plus annoncer les questions du public telles que posées par le citoyen?
- Pourquoi avez-vous installé des échangeurs d'air aux bureaux municipaux quand vous aviez l'idée de soumettre les cadres au télétravail?
- Dans le CV de Mme Latulippe affiché via le site Web de LinkedIn, on lit que Madame gère sa propre compagnie de massothérapie. Est-ce un atout pour les membres du comité de sélection? Pourquoi?
- Pourquoi est-ce qu'on a acheté un filet pour séparer la patinoire en deux si on ne va pas l'installer?
- Lors de la séance du mois passé, il n'y avait pas de liste des comptes à payer. Pourquoi est-ce que le Conseil refuse de payer ses dettes?
- Combien est-ce que la mise en demeure la plus récente envoyée à M. Cork a coûté les contribuables de Bury à ce jour?
- Selon les informations fournies par le Conseil lors d'une séance extraordinaire récente, quelque fonctionnaire a décidé de rejeter la volonté de la majorité des élus afin d'inclure un compte budgétaire pour l'achat d'un tracteur John Deere. Laquelle est la fonctionnaire fautive?
- Est-ce qu'il y a une raison intelligente derrière la décision du Conseil à ne plus les rendre disponibles avec les procès-verbaux?

5. Dépôt de la correspondance du mois

La secrétaire-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

2021-02-007



No de résolution ou annotation

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

- 7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisirs, sport et culture
- 8. Affaires nouvelles
- 8.1 Liste des comptes du mois

Reporté

8.2 Renouvellement de l'adhésion au Transport de personnes HSF - 2021

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron, APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement de l'adhésion au Transport de personnes HSF pour l'année 2021 au montant de 7 722 \$.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2021-02-009

2021-02-008

8.3 Contrat 2021 pour la gestion documentaire

ATTENDU QUE la loi sur l'archivage des documents publics oblige les organismes publics à produire et à appliquer un calendrier de conservation de ses documents administratifs actifs, semi-actifs et inactifs conformément aux règles d'application émises par la BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec);

ATTENDU QUE le contrat de service d'archivage est à renouveler pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson, APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU de renouveler le contrat de service de gestion de documents avec Système Gedoc inc. pour l'année 2021 au montant de 4 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2021-02-010

8.4 Renouvellement du contrat du vérificateur Deloitte

ATTENDU QUE, la Municipalité doit procéder à la nomination d'une firme comptable pour la préparation et la vérification des états financiers et le taux global de taxation de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.



No de résolution

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE la firme comptable Deloitte S.E.N.C.R.L. / S.R.L. soit mandatée pour la vérification des états financiers 2020 et d'effectuer les redditions de comptes des projets subventionnés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Autorisation de signature – contrat pour l'entretien des patinoires municipales 2020-2021

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'entretien des patinoires municipales;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une (1) seule offre de service pour l'entretien de la patinoire municipale;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb, APPUYÉ PAR le Conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Madame Claudia Latulippe, à signer un contrat avec M. Michael MacIver pour ladite offre.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Autorisation de signature - contrat de concession 2021

ATTENDU QUE la municipalité a l'intention d'attribuer la concession du club de golf Pen-Y-Bryn incluant toutes les opérations reliées au terrain et au chalet à la compagnie numéro 9537-5157 inc. représentée par monsieur Randy Chapman, pour la saison 2021;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb, APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Madame Claudia Latulippe, à signer le contrat de concession pour la gestion du club de golf Pen-Y-Bryn avec la compagnie 9537-5157 inc. représentée par monsieur Randy Chapman.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Appui pour le projet avec la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François

ATTENDU QUE le centre de services de Bury de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François a fermé ses portes le 15 janvier 2021;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François souhaite une transition harmonieuse avec la communauté de Bury;

ATTENDU QUE Desjardins est un important agent de développement et de renouveau pour la communauté;

2021-02-011

2021-02-012

2021-02-013



No de résolution

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François a manifesté son ouverture quant à l'utilisation de son immeuble situé sur la rue Main ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron, APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le conseil appui la préparation d'un projet sollicitant la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François, en démontrant les bienfaits durables pour l'ensemble de la communauté de Bury.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

3 CONTRE – Mme Marilyn Matheson, Mme Sabrina Patry-McComb et M Delmar Fisher.

3 POUR - M Alain Villemure, M Jean Bergeron et M Corey Strapps.

Le maire M. Walter Dougherty doit voter afin de briser l'égalité – II vote POUR

8.8 Nomination d'un pro-maire – nouveau plan des mesures d'urgence

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer la révision complète du plan de mesures d'urgence afin d'atteindre plusieurs objectifs du règlement du ministère de la Sécurité publique en vigueur au 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE le conseil doit choisir un conseiller pour le poste de promaire dans le cadre des mesures d'urgence ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron, APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU de nommer le conseiller numéro 4, M. Alain Villemure, promaire dans le nouveau plan des mesures d'urgence.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de différents bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

2021-02-014

2021-02-015



No de résolution

 précisent que le présent processus contractuel est assujetti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants bruns de 240 litres et des minibacs de cuisine ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb, APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Madame Claudia Latulippe, à signer le contrat avec l'UMQ pour l'achat regroupé BAC-2021.

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE la Municipalité de Bury confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants bruns de 240 litres et mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Bury s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Bury s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Bury s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2021, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Bury reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5 %;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Harmonisation des numéros civiques et des noms de rues

Reporté



No de résolution ou annotation

9. Législation

9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 401-2021, « taxation et tarification municipale pour l'année 2021 et les conditions de perception abrogeant les règlements numéro 401-2020 et 401-1-2020 »

Le conseiller Alain Villemure donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 401-2021, « taxation et tarification municipale pour l'année 2021 et les conditions de perception abrogeant les règlements 401-2020 et 401-1-2020 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

2021-02-016

10. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 45.

La prochaine séance régulière à huis clos du Conseil se tiendra le lundi, 1 mars 2021, à 19 h 30, en visioconférence.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Claudia Latulippe, directrice générale et secrétairetrésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions :2021-02-008 et 2021-02-009.

Signé ce 2 février 2021

Claudia Latulippe

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty

Maire